Questionnaire sur «Les droits fondamentaux des femmes dans

 un monde du travail en mutation»

Le groupe de travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles présentera un rapport thématique sur «Les droits fondamentaux des femmes dans un monde du travail en mutation» à la 44ème session du Conseil des droits de l'homme en juin 2020. Ce rapport, produit dans le cadre du groupe de travail, portera sur les principaux domaines qui affectent les droits fondamentaux des femmes et des filles et visera à réaffirmer le droit des femmes à l'égalité et à lutter contre les reculs dans ce domaine. Vous trouverez un aperçu de la portée de ce rapport en annexe.

À cet égard, le Groupe de travail souhaiterait solliciter des contributions des États et autres parties prenantes afin d’aider à l’élaboration du présent rapport, conformément à son mandat qui lui requiert de maintenir une approche et un dialogue constructifs avec les États et les autres parties prenantes pour lutter contre la discrimination à l’égard des femmes en droit et en pratique.

Les propositions doivent être envoyées avant le 1er septembre 2019 à wgdiscriminationwomen@ohchr.org et ils seront rendus publics sur la page Web du Groupe de travail, sauf demande contraire.

*Réponse pour la CSC, Belgique*

**Questions principales**

* Quelles sont les principales tendances qui influencent les droits fondamentaux des femmes dans le monde du travail dans votre contexte national et leur impact?
* sur les types et la quantité de travail disponibles pour les femmes, ainsi que sur leur qualité et les conditions de travail (y compris l'accès à la protection sociale et à une rémunération égale)?
	+ En Belgique, les femmes ont, sur papier, un égal accès au marché du travail que les hommes. Néanmoins, nous constatons plusieurs freins à la pleine participation des femmes aux monde du travail
		- la ségrégation sectorielle est une réalité. Les femmes sont plus présentes dans les secteurs « plus féminins » tels que le soins aux personnes (hôpitaux, maisons de repos, handicaps, nettoyage, grande distribution, enseignement…) et sont moins présentes dans les secteurs « plus masculins » tels que la métallurgie, l’informatique, les métiers du bâtiment… Cette ségrégation se construit dès la petite enfance avec l’intégration de stéréotypes genrés très puissants, renforcés dans le monde de l’enseignement, de la formation et de l’orientation scolaire
		- Les temps partiels involontaires sont également particulièrement présents dans les métiers « féminisés ». Ce sont les seuls contrats majoritaires dans les secteurs de la grande distribution, du nettoyage à domicile (titres services) et du nettoyage de manière général. Les répercussions en termes de salaire et de constitution de droits sociaux (chômage, assurance maladie, pension…) sont très importantes. En 2014 (rapport sur l’écart salarial de 2017 : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/rapport_ecart_salarial_2017.pdf>) , « 43,9% des travailleuses sont actuellement occupées à temps partiel ». « 24% des femmes travaillant à temps partiel et 27% des hommes travaillant à temps partiel indiquent ne pas trouver de travail à temps plein, ou encore ne pas avoir de possibilité de travailler à temps plein dans le cadre de l’emploi qu’ils exercent. Pour 49% des femmes travaillant à temps partiel et 23% des hommes travaillant à temps partiel, la combinaison avec la vie de famille constitue la principale raison du travail à temps partiel. » « Seuls 8% des travailleuses à temps partiel et 7% des travailleurs à temps partiel ne souhaitent pas occuper un poste à temps plein ». Ces temps partiels ont un impact considérable sur la rémunération réelle (le salaire touché en fin de mois) mais également sur les possibilités de formation et de promotion au sein de l’entreprise
		- La pénibilité du travail des femmes n’est pas reconnue à sa juste valeur. Beaucoup de travail « féminins » ne sont pas reconnus comme « métiers pénibles » et le sont dans les faits. Du coup, les travailleuses qui ne parviennent pas à tenir prennent des réductions de travail comme des temps partiels, ce qui a un impacts sur leur salaire, leur carrière, leurs droits sociaux dont leur pension.
		- Les discriminations dues à la grossesse ou à la présomption de grossesse qui pèse sur les femmes. L’étude « Grossesse au travail. Expériences de candidates, d’employées et de travailleuses indépendants et Belgique (2017 : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/grossesse_au_travail_experiences_de_candidates_demployees_et_de_travailleuses>) montre que « même si la Belgique possède une législation de qualité pour protéger les femmes enceintes, la grossesse semble régulièrement être une période vulnérable dans la carrière d'une femme. La recherche d'un emploi n'est pas chose facile, le fait de continuer à faire tourner sa propre entreprise constitue un défi important, et toutes les travailleuses ne parviennent pas à faire valoir leurs droits. »
		- Tous ces facteurs mènent à un écart salarial entre femmes et hommes qui, calculé en tenant compte de l’impact du temps partiel, est de plus de 20% en Belgique en 2017. L’écart de pension quant à lui grimpe aux alentours de 28% . Si on regarde les avantages extra-légaux, l’écart salarial explose : voiture de société, gsm, téléphone, pensions complémentaires (37%), remboursement des frais de déplacement (14%), options sur action (40%)…
* sur la sécurité des femmes (y compris sur la violence et le harcèlement sexuel) au travail?
	+ La législation contre le harcèlement moral et sexuel dans l’entreprise est très complète en Belgique (<https://www.belgium.be/fr/emploi/sante_et_bien-etre/harcelement> ) . A difficulté est de rassembler les preuves en cas de harcèlement et, surtout lorsque l’auteur est dans une position hiérarchique supérieure, que les travailleuses qui introduisent ce type de procédure conserve leur emploi. Ce sont toujours des procédures très délicates à mener et peu de celles-ci aboutissent réellement.
* sur le droit des femmes à s’organiser et à revendiquer leurs droits?
	+ Les structures syndicales et féministes existent et structurent l’action des femmes qui le souhaitent.
* Quelles sont les pratiques prometteuses qui émergent au sein de votre pays pour garantir la réalisation des droits des femmes en matière d’accès au travail et leurs droits au travail, dans le contexte des changements technologiques et démographiques, ainsi que de la mondialisation et du passage au développement durable? (lois; politiques économiques, politiques du marché du travail et politiques sociales; programmes)
	+ Les 3 organisations syndicales belges ont adopté dès 2004 la Charte de Gendermainstreaming ([https://www.lacsc.be/docs/default-source/acv-csc-docsitemap/5000-over-het-acv-a-propos-de-la-csc/5140-thema's-en-doelgroepen-que-faisons-nous/5195-vrouwen-femmes/gender\_charte.pdf?sfvrsn=c37087dc\_4](https://www.lacsc.be/docs/default-source/acv-csc-docsitemap/5000-over-het-acv-a-propos-de-la-csc/5140-thema%27s-en-doelgroepen-que-faisons-nous/5195-vrouwen-femmes/gender_charte.pdf?sfvrsn=c37087dc_4) ) afin de faire du genre une matière transversale pour toutes leurs actions.
	+ En 2007 est passée la loi Gendermainstreaming afin d’intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques du gouvernement fédéral belge (<https://fedweb.belgium.be/sites/default/files/downloads/Note%20CM%2020150326%20Gendermainstreaming.pdf>). « Pour soutenir cet objectif politique ambitieux, la loi prévoit notamment :
		- La mise en place d’un groupe interdépartemental de coordination (GIC) (art. 6 de la loi) ;
		- La ventilation par sexe des statistiques fédérales (art. 4 de la loi) ;
		- la mise en œuvre du gender budgeting (art. 2, § 1 et 2 de la loi) ;
		- L’intégration de la dimension de genre dans les documents stratégiques, les plans de management et les contrats d’administration (art. 3, 1° de la loi), ainsi que dans les marchés publics et dans les subsides (art. 3, 3° de la loi) ;
		- La transmission au Parlement d’un rapport intermédiaire et d’un rapport de fin de législature sur l’intégration de la dimension de genre dans les politiques menées par le gouvernement (art. 5 de la loi).

La loi prévoyait également l’établissement d’une évaluation de l’impact des projets législatifs et réglementaires sur la situation respective des femmes et des hommes. »

* + Au niveau régional, le gendermainstreaming s’est traduit concrètement par le fait que chaque ministre a du, lors de la dernière législature (en Wallonie et à Bruxelles), choisir deux politiques pour lesquelles un travail particulier de gendermainstreaming allait être réalité. Néanmoins, nous avons dû constater que, même si une formation avait été donnée aux membres des cabinets et aux fonctionnaires, l’intégration de ce qu’est réellement le gendermainsreaming met beaucoup de temps et pâtit des changements réguliers dans le cadre du personnel. Une amélioration est donc nécessaire de la part des nouveaux gouvernements régionaux.

**Questions spécifiques**

*La technologie*

* Comment les changements technologiques ont-ils un impact sur les expériences de travail des femmes dans votre contexte national? (par exemple, l’accès accru aux TIC, à la robotique, à l’apprentissage automatique, et à l’automatisation)
	+ Nous constatons que les femmes s’inscrivent moins dans ces filières d’enseignement et de formation. De plus, les cooptations qui existent particulièrement dans les secteurs de l’informatique (ou les échanges de bonnes pratiques sont la formation continue) excluent souvent les femmes. Des politiques plus pro-actives d’encouragement des femmes à se tourner vers ces filières d’enseignement, de formation et de reconversion sont nécessaires.
	+ Les changements technologiques touchent très concrètement le travail des femmes. Quelques exemples
		- Certaines entreprises de titres-services (nettoyage à domicile) donnent à leur travailleuse des smartphones pour encoder les prestation mais également pour les géolocaliser. La pression au travail s’en trouve augmentée.
		- Toujours dans le secteur des titres-services, d’autres entreprises ne donnent pas de smartphones. Dès lors, c’est avec leur portable privé, en dehors de leurs heures de travail et sur leur propre wifi que les travailleuses doivent à présent encoder leurs prestations.
		- Les infirmières de certains hôpitaux doivent maintenant badger à chaque entrée dans une chambre de patient. Au-delà de l’augmentation de la charge de travail (y penser à chaque instant, oublier, rectifier…) la pression au travail s’en trouve augmentée (contrôle du temps passé pour tel type de soin).
		- Dans le secteur de La Poste ou de la SNCB (compagnie ferrovière), les factrices et accompagnatrices de train, nous relaient aussi la pression qu’il existe via le contrôle plus pressant, les statistiques qu’elles reçoivent régulièrement. Cela a pour conséquence de mettre les travailleurs.euses en concurrence mais aussi de perdre un contact humain avec les bénéficiaires.

De manière générale, il manque à ce stade d’étude nous permettant de mesurer l’ampleur du problème.

Ce que nous relayent les personnes de terrain c’est que l’introduction de nouvelles technologies, dans des secteurs du soins aux personnes notamment, augmentent la pression au travail via le contrôle, déshumanise le travail et contribue à la perte de sens au travail.

* Quelles sont les bonnes pratiques pour aider les femmes à bénéficier de façon égalitaire des progrès technologiques? *(lois, politiques économiques et sociales, mesures institutionnelles, réglementations, actions des employeurs)*
	+ A notre connaissance, il n’en existe pas encore à ce stade.

*La “gig economy[[1]](#footnote-1)” et l’économie “de la demande”*

* Comment l’apparition de formes de travail plus flexibles, y compris la “gig economy”

et l’économie “de la demande”, a-t-elle un impact sur les expériences de travail des femmes dans votre contexte national?

 Grosses difficultés de conciliation vie privée – vie professionnelle (garde d’enfants) et de pouvoir construire des projets de vie à long terme, notamment car l’accès aux prêt bancaire est réduit pour ce type de travail.

* Quelles sont les implications pour la sécurité de l'emploi pour une flexibilité accrue et pour les responsabilités des femmes en matière de soins et pour le harcèlement et la violence?
	+ Gros soucis en termes de garde d’enfants… et d’effets boomerangs sur les travailleuses des secteurs du car (crèches, accueillantes à domicile) à qui on demande de plus en plus de flexibilité (crèche 24h/24 n’existent pour le moment que pour les couples où les deux parents travaillent dans des horaires atypiques : infirmier.e.s, policier.e.s, pompier.e.s, …
	+ Dans le cas des violences conjugales, il a été constaté que le compagnon (ou ex-compagnon) peut utiliser la menace de diffusion d’images ou de vidéo sur le lieu de travail de la travailleuse pour la mettre sous pression et lui nuire. La violence se poursuite aussi sur le lieu de travail par des textos, mails que la travailleuse reçoit pendant son temps de travail. Dans ces cas, que ce soit des violences conjugales ou du harcèlement sur le lieu du travail, ces textos et mais peuvent aussi servir de preuves qui permettent d’étayer un dossier.
* Quels groupes de femmes sont les plus susceptibles d'être touchés par ce type de travail?
	+ Sans doute les femmes les moins qualifiées.
* Quelles sont les bonnes pratiques pour garantir l’accès des femmes à la protection sociale dans les emplois informels et «à la demande»? (lois, politiques économiques et sociales, mesures institutionnelles, réglementations, actions des employeurs)
	+ Pouvoir syndiquer ce type de public et, à tout le moins, l’organiser de manière collective tout en respectant les particularités de ce type de public. La CSC a ainsi lancé en juin 2019 United Freelancers qui est une affiliation visant les indépendant.e.s dépendant.e.s (ou faux indépendants) afin de mieux les défendre.
* Quelles sont les bonnes pratiques pour l’organisation collective des femmes dans le contexte de formes de travail plus flexibles?
	+ Essentiel d’avoir des déléguées syndicales dans ce type d’entreprise et des moyens pour pouvoir effectuer un travail syndical même lorsque les travailleuses ne se côtoient pas physiquement : utilisation de groupes facebook caché, de groupe Whatsap, de sms qui permettent d’être tenues au courant des droits, des soucis et des actions menées.

*Les changements démographiques*

* Comment l’évolution démographique dans votre contexte national a-t-elle un impact sur l’expérience de travail des femmes?
* Quelles sont les implications du vieillissement de la population et de l’explosion démographique des jeunes?
	+ Vu les politiques imposées notamment par l’Union Européenne, de recul de l’âge de la pension, des mesures d’adaptation des postes de travail devraient être davantage implémentées.
	+ Plus de difficulté pour les jeunes d’accéder à un contrat à durée indéterminée.
	+ Grosse pression sur les femmes qui sont dans la génération « sandwich » (souvent ayant la cinquantaine) ayant encore des enfants à charge et devant, dans le même temps s’occuper de parents ou de grands-parents vieillissant… tout en continuant à travailler.
* Quelles politiques économiques et sociales sont nécessaires pour que la croissance du secteur des soins crée des opportunités de travail décent pour les femmes? Quelles sont les pratiques émergentes prometteuses? (lois, politiques économiques et sociales, mesures institutionnelles, réglementations, actions des employeurs).
	+ Il faut vraiment augmenter le nombre de travailleuses dans ces secteurs et ralentir le rythme de travail pour en améliorer la qualité pour les travailleuses et pour les bénéficiares. Ré-humaniser le travail.
	+ Les salaires dans ces secteurs doivent être revalorisé.
	+ Le réduction collective du temps de travail est une hypothèse à implémenter avec des modalités différentes en fonction des secteurs.

*Transition vers la durabilité*

* Quelles mesures sont nécessaires pour que les femmes bénéficient de façon égalitaire de la transition vers la durabilité dans votre contexte national? Quelles sont les pratiques prometteuses pour garantir que les emplois verts ne reproduisent pas les inégalités de genre existantes dans d’autres secteurs (par exemple, la ségrégation professionnelle, l’écart de rémunération entre hommes et femmes)?
	+ Les politiques de transition doivent absolument intégrer le gendermainsreaming, dès le départ et notamment avec des chiffres sexués des formations (qui les suit) et des emplois « verts » (qui les occupe).
	+ Les politiques de mobilité en particulier sont un enjeu très important pour les femmes car leur mobilité n’est pas la même que celles des hommes. Il faut développer davantage de transports en commun accessible, d’espaces de mobilité douce sécurisé…

**ANNEXE**

**Présentation du rapport**

Les objectifs spécifiques du rapport thématique et le contexte qui a amené le groupe de travail à développer cette analyse thématique sont les suivants:

* Approfondir la compréhension des conséquences pour les droits fondamentaux des femmes au travail dans le contexte des grandes tendances qui modifient le monde du travail, y compris les changements technologiques et démographiques, la mondialisation et la transition vers la durabilité;
* Identifier les risques et les opportunités pour les droits des femmes en matière d’accès au travail et leurs droits au travail (par exemple, accès à un travail décent et aux bénéfices liés au travail, égalité de rémunération, soutien pour concilier travail rémunéré et responsabilités familiales, protection contre la discrimination, le harcèlement et la violence et soutien à l’action collective et à l’organisation des femmes).
* Identifier les approches prometteuses et formuler des recommandations pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes dans un monde du travail en mutation.

Réduire les disparités entre les sexes et garantir le respect des droits fondamentaux des femmes dans le monde du travail reste l’un des défis économiques et sociaux les plus pressants auxquels la communauté mondiale est confrontée aujourd’hui. S’élevant à 48,5% en 2018, le taux de participation global des femmes à la population active est inférieur de 26,5 points à celui des hommes[[2]](#footnote-2). Bien que l'écart entre hommes et femmes en matière de participation à la population active se soit réduit dans la plupart des régions, cet écart reste particulièrement important dans les États arabes, en Afrique du Nord et en Asie du Sud, où il est prévu que cet écart reste important dans un proche avenir.[[3]](#footnote-3)

Des déficits importants persistent en matière de qualité et de conditions de travail des femmes. À l'échelle mondiale, les femmes restent concentrées dans les emplois les moins rémunérés, dans des formes d'emploi vulnérables, y compris dans le secteur informel, avec un accès limité ou inexistant à des conditions de travail décentes et à la protection sociale. Dans les pays à faible revenu, 92% des femmes sont employées de manière informelle (contre 87,5% des hommes) et n’ont guère accès aux nombreux droits en matière d’emploi et de protection sociale conférés aux travailleuses ayant un contrat de travail formel[[4]](#footnote-4). Les disparités entre les sexes sont particulièrement marquées dans la proportion de travailleuses informelles sans salaire direct ni rémunération, telles que les travailleuses familiales non payées dans les exploitations et les entreprises familiales (28,1% de femmes contre 8,7% d’hommes)[[5]](#footnote-5).

La discrimination systémique continue de faire obstacle à l’exercice par les femmes de leurs *droits en termes d’accès au travail* et de leurs *droits au travail dans le monde* entier[[6]](#footnote-6). La participation des femmes à un travail rémunéré et leur avancement dans la sphère publique reste largement grevée par leur responsabilité disproportionnée en matière de soins non rémunérés et de travail domestique. Ceci a des impacts significatifs sur les femmes, notamment la ségrégation verticale et horizontale des travailleuses (résultant par exemple de la plus forte concentration de femmes dans les secteurs informels et peu rémunérés, ainsi que du manque de parité hommes-femmes dans les postes à forte rémunération et influence), l’omniprésence de la discrimination liée au genre sur le lieu de travail et la forte incidence du harcèlement sexuel et de la violence. Pour que les femmes aient le *droit de travailler*, il faut éliminer les obstacles à la participation des femmes sur le marché du travail, tels que les obstacles juridiques, les obstacles socioculturels, comme par exemple le manque de soutien des pouvoirs publics en matière de soins, et la disponibilité du "travail décent[[7]](#footnote-7)", entre autres. Pour que les *droits des femmes au travail* soient assurés, il faut garantir des conditions de travail décentes, y compris un accès égal aux droits sur le lieu de travail et à l’égalité salariale, éliminer les obstacles qui empêchent les femmes de progresser et d'accéder aux postes de direction, éliminer la violence, la discrimination et le harcèlement et créer des conditions favorables à l'action collective des femmes et à leur prise de parole dans les processus de décision.

Le contexte des droits des femmes dans le monde du travail est en train de changer radicalement - en particulier à travers l’évolution technologique - mais également à travers un changement démographique important et une mondialisation continue[[8]](#footnote-8). L'ampleur et la rapidité de ces changements sont sans précédent et se produisent dans un contexte où l’accent est mis de manière croissante sur la création d'un avenir durable. L’histoire montre qu’aucun changement industriel ou technologique n’a été neutre en termes de genre.

Parallèlement aux changements technologiques et démographiques, les réactions de plus en plus nombreuses et la résistance aux droits des femmes dans différentes parties du monde ont également une influence sur les droits des femmes au travail. Le conservatisme et l'extrémisme croissants cherchent souvent à abuser des interprétations de «religion», «tradition» et «culture» pour remettre en question l'égalité des sexes et les droits des femmes et renforcer les rôles traditionnels, en particulier en ce qui concerne les rôles de genre dans la famille, la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes. Dans certains contextes, le concept de genre est remis en cause par les droits des femmes et qualifié de manière trompeuse comme une "idéologie" opposée aux valeurs familiales. De telles forces peuvent empêcher les femmes d’avoir accès à l’éducation et aux opportunités économiques, y compris à leur droit en matière d’accès au travail.

Les modèles économiques dominants, fondés sur la libéralisation financière et une réglementation faible, associés à des cycles d'expansion et de ralentissement axés sur les profits à court terme, ont créé une économie mondiale marquée par l'incertitude, une vulnérabilité accrue et une aggravation des inégalités. L'évolution de la structure du travail au cours des dernières décennies a également créé de nouvelles vulnérabilités en raison de la fissuration du lieu de travail due à l'augmentation des chaînes d'approvisionnement mondiales, à la sous-traitance et l'utilisation de formes de travail flexibles. Ces tendances représentent des défis pour l’action collective et l’organisation des femmes qui sont cruciales pour la protection des droits des femmes en lien avec le travail.

Si les inégalités existantes entre femmes et hommes ne sont pas corrigées et si les nouvelles menaces ne sont pas pleinement évaluées, le risque est grand que les inégalités entre femmes et hommes soient, non seulement reproduites, mais amplifiées dans le futur monde du travail. Pour créer un monde du travail où les femmes bénéficient et contribuent sur un pied d’égalité avec les hommes, il est nécessaire de redéfinir la structure du travail et de l’économie en mettant au centre les droits fondamentaux des femmes.

Dans ce contexte, le rapport examinera plusieurs grandes tendances qui auront une incidence sur les droits fondamentaux des femmes en matière de travail à l’avenir, en s’appuyant sur le thème clé défini par la Commission de l’OIT sur l’avenir du travail[[9]](#footnote-9).

**Les changements technologiques** entraînent des changements importants dans le monde du travail avec un accès croissant aux technologies de l'information et de la communication, à l'intelligence artificielle, à la robotique, à l'apprentissage automatique et à l'automatisation. Ceci a des conséquences importantes sur l’accès des femmes au travail, les types d’emplois offerts aux femmes et leurs droits au travail. On a constaté que l’accès accru des femmes aux TIC permettait aux femmes entrepreneuses d'accéder aux marchés et à l'information. Cependant, la fracture numérique continue de nuire aux femmes les plus marginalisées et les nouvelles technologies ont également ouvert de nouveaux espaces pour la violence et le harcèlement des femmes.

Les points de vue divergent sur l’impact de l’automatisation sur les emplois féminins, avec des variations selon les régions et les pays.Un rapport du Forum économique mondial de 2018, basé sur des données des Etats-Unis a révélé que 1,4 million d'emplois aux États-Unis seraient menacés d'ici 2026, et que 57% de ces emplois sont actuellement occupés par des femmes[[10]](#footnote-10). Dans les pays de l'ANASE, les femmes représentent la majorité des professions susceptibles d'être automatisées et sont donc plus susceptibles que les hommes de se retrouver sans emploi[[11]](#footnote-11). Toutefois, en Argentine, la probabilité d’automatisation de l’emploi des femmes est de 61,3%, contre 66,1% pour les hommes[[12]](#footnote-12). La sous-représentation des femmes dans l’enseignement des STEM, qui limite leur accès aux emplois dans les domaines à forte croissance et à forte rémunération, constitue un défi majeur pour la création d’emplois dans le secteur technologique[[13]](#footnote-13).

Les changements technologiques modifient également le type de travail disponible, avec une croissance des emplois dans la «gig economy» ou dans l’économie «à la demande»[[14]](#footnote-14). Bien que ces emplois puissent offrir de la flexibilité, ils ne sont pas sûrs et, le plus souvent, n'offrent pas les droits et avantages sociaux liés au travail et ne permettent pas d'accéder à la protection sociale comme le permet le travail décent[[15]](#footnote-15). Plus généralement, le travail informel devrait croître à l’avenir, ce qui pose d’importants problèmes en termes d’accès à la protection sociale et à la sécurité économique des femmes.

**Les changements démographiques** continuent également de transformer le monde du travail de différentes manières. Les populations des pays développés vieillissent et ont des taux de fécondité faibles, tandis que dans les pays en développement, les jeunes sont en augmentation, souvent appelées le “youth bulge[[16]](#footnote-16)” ou l’explosion de la jeunesse. Les populations vieillissantes ont des conséquences importantes pour l’égalité des sexes. La pauvreté des femmes âgées est une préoccupation majeure en raison de leur manque d’accès à la protection sociale, lié à leur faible participation à un travail rémunéré au long du cycle de vie, à l’écart de rémunération entre hommes et femmes et à la probabilité plus faible de posséder des avoirs. Une population vieillissante augmentera également la demande de soins, qu’ils soient rémunérés ou non, avec des conséquences importantes pour les femmes. Actuellement, près d'une femme sur cinq occupant un emploi rémunéré est employée dans le secteur des soins[[17]](#footnote-17). La croissance des emplois dans le secteur des soins créera de plus en plus d'opportunités pour les femmes, mais la qualité et les conditions de travail de ces emplois sont au centre des préoccupations, de même que le risque qu'une autre strate de personnel soignant féminin soit exploitée pour soutenir la participation d’autres femmes aux opportunités rémunérées («la chaîne globale de soins»).

**La mondialisation** se caractérise par un accroissement des transactions et des communications humaines, financières, économiques et technologiques entre pays et régions. Dans les pays en développement, la croissance tirée par les exportations, par exemple grâce à la création de zones franches d’exportation et industrielles, n’a pas nécessairement créé de travail décent, les nouveaux emplois étant généralement plus fragiles et précaires. Par exemple, au cours des dernières années, un grand nombre de femmes dans les pays en développement ont été employées dans la fabrication d’assemblages dans les zones franches d’exportation, dans lesquelles les normes du travail et de l’environnement ne s’appliquent parfois pas dans leur totalité ou sont inexistantes, les exposant ainsi à de mauvaises conditions de travail[[18]](#footnote-18).

L’assouplissement des réglementations en matière de travail et d’environnement dans certains pays a créé un contexte dans lequel certaines sociétés multinationales se sont lancées dans une «course vers le bas» à la recherche de pays où les conditions requises pour garantir des conditions de travail sûres, équitables et décentes sont moins strictes. Les gouvernements ont également cherché à fournir aux entreprises multinationales une main-d'œuvre bon marché, sans se préoccuper des normes environnementales et de sécurité, afin d'attirer les investissements. L'effondrement de l'usine de Rana Plaza en 2013, qui a provoqué la mort de plus de 1 000 personnes en raison de conditions de travail dangereuses, est un exemple catastrophique. Bien que la mondialisation se poursuive inévitablement et que de nouveaux changements apparaissent, tels que la sous-traitance croissante du secteur des services aux pays en développement, il sera essentiel de mettre l’accent sur des conditions de travail décentes dans le respect des normes du travail et de l’environnement pour que les femmes puissent exercer leurs droits fondamentaux[[19]](#footnote-19).

**La durabilité** et les transitions justes sont essentielles pour un monde du travail en mutation. Les modèles de développement non durables et la dégradation de l’environnement touchent de manière disproportionnée les pays à faible revenu et les populations vulnérables, tout en intensifiant les inégalités entre les sexes, car les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée par les chocs et les stress économiques, sociaux et environnementaux. L'avenir du travail et des moyens de subsistance doit être fondé sur des modèles de développement inclusifs qui réduisent les inégalités, assurent la justice économique et soient également durables sur le plan environnemental[[20]](#footnote-20).

Les femmes jouent souvent un rôle important, notamment dans les pays en développement, dans la conservation de l'environnement naturel[[21]](#footnote-21). La croissance des mouvements autour de l'égalité des sexes et des questions environnementales est un développement important des dernières décennies. Par exemple, des mouvements défendant les droits des agricultrices paysannes visent simultanément à promouvoir une vision de la petite agriculture paysanne fondée sur la conservation écologique et la souveraineté alimentaire, tout en demandant également pour les femmes un accès égal à la terre, aux intrants agricoles et aux ressources naturelles, ainsi que leur contrôle[[22]](#footnote-22).

Toutefois, compte tenu de l’accent mis sur la création de nouveaux emplois dans l’économie verte, il est difficile de savoir dans quelle mesure les femmes bénéficieront des nouveaux emplois créés, du développement des compétences et de l’éducation dans ces domaines. Dans les pays en développement, les femmes sont fortement concentrées dans les emplois verts peu rémunérés et peu sûrs, par exemple en tant que travailleuses informelles dans la collecte et le recyclage des déchets. Ces emplois sont souvent menacés par les progrès technologiques. De plus, avec la poursuite des investissements dans les industries extractives, les conséquences de ces industries exploitantes sur les communautés locales et leurs moyens de subsistance, notamment le risque accru de pauvreté et de violence pour les femmes, y inclus les défenseures des droits humains, nécessitent une attention particulière.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. “Economie des petits boulots”. [↑](#footnote-ref-1)
2. OIT (2018) Emploi et questions sociales dans le monde: Aperçu global des tendances pour les femmes 2018– Genève: OIT, 2018. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ibid [↑](#footnote-ref-3)
4. ILO. 2018. Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture. ILO, Geneva. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ibid. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les conventions de l'OIT reconnaissent l'importance fondamentale du droit à l’accès au travail - pour avoir le plein emploi et l’emploi productif- et des droits au travail - à la non-discrimination et à des conditions de travail équitables, sûres et justes. Pour plus de détails, voir UN Women (2016) Progress of the World’s Women, Chapter 2, pp. 70-71. [↑](#footnote-ref-6)
7. Selon l'OIT, le travail décent implique des opportunités pour un de travail productif et procurant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté des personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer dans les décisions qui affectent leur vie et l'égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes. [↑](#footnote-ref-7)
8. OIT (2017) Rapport initial pour la Commission mondiale sur l’avenir du travail. [↑](#footnote-ref-8)
9. Ibid. [↑](#footnote-ref-9)
10. WEF (2018) Towards a Reskilling Revolution. World Economic Forum. [↑](#footnote-ref-10)
11. OIT (2018) Note d’information 6 : Impact des technologies sur la qualité et la quantité des emplois. [↑](#footnote-ref-11)
12. Ibid. [↑](#footnote-ref-12)
13. OECD (2017) Going Digital: The Future of Work for Women. [↑](#footnote-ref-13)
14. De Stefano, Valerio. (2016) The rise of the "just-in-time workforce": on-demand work, crowdwork and labour protection in the "gig-economy" International Labour Office, Inclusive Labour Markets, Labour Relations and Working Conditions Branch. - Geneva: ILO, 2016 Conditions of work and employment series; No. 71. [↑](#footnote-ref-14)
15. ILO (2018) Digital labour platforms and the future of work: Towards decent work in the online world International Labour Office. [↑](#footnote-ref-15)
16. United Nations Department of Economic and Social Affairs/Population Division (2017) World Population Prospects: The 2017 Revision, Key Findings and Advance Tables:

<http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/youth-bulge-a-demographic-dividend-or-a-demographic-bomb-in-developing-countries> [↑](#footnote-ref-16)
17. Matthew Amengual and William Milberg, *Economic development and working conditions in export processing zones: A survey of trends* (Geneva, ILO, 2008). [↑](#footnote-ref-17)
18. Matthew Amengual and William Milberg, *Economic development and working conditions in export processing zones: A survey of trends* (Geneva, ILO, 2008). [↑](#footnote-ref-18)
19. Matthew Amengual and William Milberg, *Economic development and working conditions in export processing zones: A survey of trends* (Geneva, ILO, 2008). [↑](#footnote-ref-19)
20. OIT (2019) Commission mondiale sur l’avenir du travail. Travailler pour bâtir un avenir meilleur. OIT, Genève. [↑](#footnote-ref-20)
21. United Nations (2014) © The World Survey on the Role of Women in Development, on the theme of “gender equality and sustainable development”, Report of the Secretary-General, (A/69/156). [↑](#footnote-ref-21)
22. Voir, par exemple: <https://viacampesina.org/en/information-note-un-declaration-on-rights-of-peasants-and-other-people-working-in-rural-areas/> [↑](#footnote-ref-22)